

Le présent document est un élément essentiel de votre relation avec WATSON PATRIMOINE en sa qualité de société de conseil en investissement financier et d'intermédiaire en assurance.

Il résume toutes les informations légales que WATSON PATRIMOINE doit vous avoir communiqué dès le début de notre relation.

Elle est un complément à notre plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à WATSON PATRIMOINE, professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

## L'ENTREPRISE



### WATSON PATRIMOINE

PB WEALTH MANAGER, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €

78, rue de la muse 17000 La Rochelle

Immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265

Code APE 6619B

Numéro de TVA intra communautaire : FR72800355265

Les informations recueillies par notre cabinet WATSON PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par Adriana ALMENDARES pour apprécier de votre situation financière, votre niveau de connaissance et d'expérience en matière financière, votre objectif d'investissement ainsi que le degré de risque que vous acceptez afin de vous fournir le conseil adéquate.

Elles sont conservées tout au long de la relation contractuelle et 5 ans après échéance de celle-ci et sont destinées à toute personne de l'équipe de WATSON Patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service communication : Adriana ALMENDARES, [contact@watsonpatrimoine.com](mailto:contact@watsonpatrimoine.com), 78 rue de la muse 17000 La Rochelle.

Si vous ne parvenez pas à faire exercer vos droits « Informatique et Libertés », vous pouvez adresser votre réclamation par courrier postale directement à la CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

## STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

WATSON PATRIMOINE – PB WEALTH MANAGER est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et Finance ORIAS dans les catégories conseiller en investissement financier (CIF) et courtier d'assurance ou de réassurance (COA) sous le numéro 14002065.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementaires suivantes :

**CIF - Conseiller en Investissements Financiers**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro E003775.

AMF 17, place de la bourse 75082 PARIS CEDEX 02 [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

**IAS - Intermédiaire en Assurance**, courtier de type C, activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conseil de niveau 1 et/ou 2 selon les besoins. ACPR, 4 Place de Budapest 75436 PARIS <https://acpr.banque-france.fr>

WATSON PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances et sont souscrites auprès d'ORIA Conseils pour AIG Europe limited, BP 80030 – 60602 Clermond Cedex Téléphone : 03 44 50 38 99 sous la police n°2.401.395/OC100000443 pour les montants de 150 000 € par sinistre et de 150 000 € par année d'assurance sur l'activité CIF et sous la police n°2 401.395/ - OC100000443 pour les montants de 1.500.000€ par sinistre et 2.000.000€ par période d'assurance sur l'activité d'intermédiation en Assurances.

WATSON PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## PARTENAIRES, COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCES ET AUTRES FOURNISSEURS

Liste évolutive au 31 décembre 2019

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
123 IM	Société de gestion	Contrat de distribution	Commissions
APRIL	Assureur	Courtier	Commissions
AXA WEALTH	Assureur	Courtier	Commissions
AXA-THEMA	Assureur	Courtier	Commissions
AXCELLIANCE	Assureur	Courtier	Commissions
CA LUXEMBOURG	Banque	Accord de coopération	Commissions
EDRAC	Courtier en assurances	Contrat de distribution	Commissions
ELOÏS ASSURANCE	Assureur	Courtier	Commissions
EQUITIM	Prestataire d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
FINAVEO	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
GENERALI	Assureur	convention de partenariat	Commissions
GENERALI LUXEMBOURG	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
EAVEST	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
INTENCIAL	Assureur	Courtier	Commissions
KEYS REIM	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commission
METLIFE	Assureur	Courtier	Commissions
MMA	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Assureur	Courtier	Commissions

SWISS LIFE Luxembourg	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
VIE PLUS	Assureur	Courtier	Commissions

Le nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord peuvent être communiquées sur simple demande.

WATSON PATRIMOINE est le nom commercial du groupe détenu par la SAS PKGW Finances, au capital de 1000 euros ayant son siège social 78 rue de la muse 17000 La Rochelle, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 492 397 427. L'activité de conseil en investissements financiers est réalisée par la SARL PB WEALTH MANAGER au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265, dont le siège social est sis 78, rue de la muse - 17000 LA ROCHELLE, détenue à 100% par la SAS PKGW Finances.

La SAS PKGW Finances détient sous le nom commercial WATSON PATRIMOINE deux autres sociétés :

- à 100% la SASU PB NETWORK MANAGER au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 372 443 dont le siège social est sis 78 rue de la muse - 17000 LA ROCHELLE, ayant pour objet la réalisation de toutes activités d'agent d'affaires dont agence immobilière et vente de défiscalisation lourde; et
- à 51% la SAS BW SOLUTIONS au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 354 839, dont le siège social est sis 78, rue de la muse - 17000 LA ROCHELLE, ayant pour objet la réalisation distribution de crédit et d'assistance au financement.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DE WATSON PATRIMOINE

Vous êtes informé que la rémunération de WATSON PATRIMOINE, en plus des honoraires directement facturés au client, pourra également inclure des commissions et rétrocessions reçues des fournisseurs (assureurs, banquiers, société de gestion) de services financiers au titre des produits éventuellement acquis à la suite des conseils prodigués, sur la base des frais payés par le client, à savoir frais d'entrée, frais de gestion et éventuellement frais d'arbitrage.

## HONORAIRES CONSEIL 2019

Ils sont réglés sur facture, directement par le client par chèque ou virement à WATSON PATRIMOINE.

PRESTATION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC <sup>1</sup>
<b>Honoraires de conseil :</b> <b>Facturation au taux horaire<sup>2</sup></b> - analyse patrimoniale assortie ou non de préconisation d'investissement - assistance fiscale ponctuelle	150	180

<sup>1</sup> Tous les honoraires sont facturés TTC (TVA 20%).

<sup>2</sup> S'agissant d'analyses complexes (conseils patrimoniaux assortis de conseils juridiques et fiscaux pour des montants significatifs dans les limites des articles 54,55 et 60 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques), WATSON PATRIMOINE pourra proposer une facturation forfaitaire en accord avec le client.

- assistance et conseil dans le choix de différents types d'instruments financiers & assurance vie		
<b>Forfait minimum audit initial</b> <i>bilan, diagnostic et conseil patrimonial</i>	Tarif horaire de 180 € ttc - une estimation du temps de travail selon la complexité du dossier sera indiquée dans la lettre de mission.	
<b>Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements internes</b>	Au taux de 0,40 ht % annuels pour les capitaux pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE inférieurs à 300.000€ ; Au taux de 0,25 ht % annuels pour les capitaux pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE supérieurs ou égaux à 300.000€, selon le périmètre déterminé par les placements préconisés par WATSON PATRIMOINE	
<b>Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements externes</b>	Au taux de 0,50 ht % annuels pour les capitaux externes pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE acquis par ailleurs par le client	

### COMMISSIONNEMENT/ RETROCESSIONS 2019

Les rétrocessions et commissions sont payées directement à WATSON PATRIMOINE par les gestionnaires administratifs.

Elles se composent :

- de frais d'entrée d'un montant de 4,90% maximum par niveau de versements effectués,
- de frais d'arbitrage d'un montant maximum de 1 % du montant des frais d'entrée.

Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, WATSON PATRIMOINE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui sont au maximum de 80 % de ceux-ci.

Sur des produits spécifiques, type structuré, proposés par les professionnels de l'assurance ou par WATSON PATRIMOINE, une commission de 1 à 5% pourra être perçue par WATSON PATRIMOINE.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise de la rémunération de WATSON PATRIMOINE sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connue les supports choisis par le client.

Sur demande de toute personne physique ou morale qui souhaite souscrire un contrat d'assurance en raison de ses activités professionnelles, WATSON PATRIMOINE communique à cette dernière le montant de la rémunération versée par l'entreprise d'assurance sur un contrat proposé lorsque la prime annuelle excède 20.000€.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

La rémunération de WATSON PATRIMOINE sera validée dans la lettre de mission par les deux parties avant toutes diligences.

## MODE DE COMMUNICATION

WATSON PATRIMOINE peut communiquer avec ses clients par différents moyens et toujours dans le but que le client reçoive l'information.

En fonction de l'information à communiquer, WATSON PATRIMOINE jugera soit de communiquer par courrier postal au domicile du client ; par email si celui-ci est communiqué ; ou encore par téléphone et/ou SMS.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, WATSON PATRIMOINE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Courrier : 78 rue de la muse 17000 La Rochelle

Téléphone : 05 46 28 00 00

Mail : [contact@watsonpatrimoine.com](mailto:contact@watsonpatrimoine.com)

WATSON PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Adresse du médiateur de l'ANACOFI – compétent litige avec une entreprise

Médiateur de l'ANACOFI

92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

Adresse du médiateur de l'AMF – compétent litige avec un consommateur pour activité de CIF

Mme Marielle COHEN BRANCHE, médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine>

Adresse du médiateur de l'AMF – compétent litige avec un consommateur pour activité d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

\* \* \*

\*

FAIT A LA ROCHELLE  
EN DEUX (2) EXEMPLAIRES

LE

**LE CLIENT**

Signature précédée de la mention manuscrite  
« J'ai pris connaissance du document d'entrée en relation »

Nom :

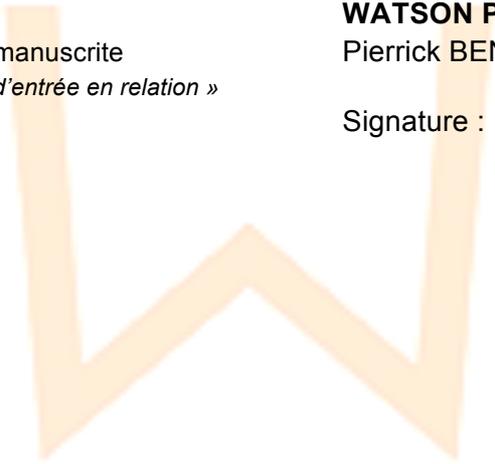
Prénom :

Signature :

**WATSON PATRIMOINE**

Pierrick BENOIT

Signature :



**WATSON**  
PATRIMOINE  
Créateurs de valeur